



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/135

26 mars 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

MAR 30 1992

Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 25 mars 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration que la Communauté européenne et ses Etats membres ont publiée sur le Kenya le 24 mars 1992 à Lisbonne et à Bruxelles (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur du Portugal,

Représentant permanent auprès
de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Kenya publiée par la Communauté européenne et de ses Etats membres le 24 mars 1992 à Bruxelles et à Lisbonne

La Communauté et ses Etats membres suivent avec grave préoccupation la récente augmentation considérable de la violence dans tout le pays, et en particulier dans le Kenya occidental. Ils soutiennent fermement le processus de réformes politiques entamé récemment au Kenya, qui serait mis en péril par la poursuite de cette violence.

La Communauté et ses Etats membres demandent de ce fait à toutes les parties au processus politique de s'engager dans un dialogue constructif en vue de la diminution de la tension actuelle et de la création des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables.

Ils réitèrent la nécessité pour tous ceux concernés de faire preuve de modération et de retenue et de travailler dans un esprit de réconciliation pour le retour rapide à la stabilité, afin de permettre la réalisation de progrès vers la démocratie et la prospérité.